



**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 26 JUIN 2024**

**RAPPORT
D'ORIENTATION
2024-2025**

I- LES SUJETS RECURRENTS

- **La défense des intérêts des professionnels** est toujours et encore une nécessité absolue, en soutenant les actions menées par Nexem : la convention collective agréée et étendue susceptible de redonner une réelle attractivité aux carrières de notre secteur, condition préalable au maintien voire à l'amélioration de la qualité de l'accompagnement de nos enfants, est toujours en attente.

Les questions de juste rémunération de nos salariés sont toujours en instance : insuffisante revalorisation de la grille salariale, absence du Ségur pour tous... L'attractivité qu'avait notre secteur a totalement disparu et les postes ouverts, sans candidat, se comptent par centaines sur notre région.

Nos associations attendent une plus grande position de fermeté de la part de Nexem et une prise en compte de ces problèmes par les pouvoirs publics en lien avec la réalité du terrain. Nos associations attendent une politique cohérente et ambitieuse du handicap, une sécurisation de nos organisations dans une véritable loi cadre : nous continuerons à nous battre pour que les professionnels qui accompagnent les personnes en situation de handicap mental soient considérés et rémunérés à leur juste valeur.

- **Nous continuerons à nous battre afin d'obtenir les moyens de nos ambitions** : créations de places nouvelles dans le secteur adulte pour maintenir un accompagnement adapté et de qualité pour nos jeunes adultes en situation d'amendement CRETON, recherche de solutions innovantes pour résorber nos listes d'attente dans le secteur « enfants », trouver les réponses adaptées aux besoins des personnes vieillissantes, faire évoluer nos pratiques pour mieux répondre aux besoins personnalisés et contribuer ainsi à assouplir une réglementation souvent aveugle et trop rigide, etc.

Nous sommes et resterons en situation d'éveil permanent pour pouvoir répondre efficacement à toute procédure d'appel à projets dans les secteurs qui nous concernent. Sur tous ces sujets, la situation semble avancer dans le bon sens du côté du département et elle commence à évoluer aussi du côté de l'Etat : celui-ci a adopté en effet le plan dit des « 50 000 solutions » et a débloqué une enveloppe de crédits pour la période allant de 2024 à 2030.

La région Occitanie est une des mieux traitée en raison du niveau du déficit en nombre de places qui la caractérise, et deux départements seraient plus particulièrement ciblés pour les mêmes raisons : la Haute Garonne et l'Hérault. Certes, les 150 millions d'euros de crédits accordés à l'ARS pour la région Occitanie sont bien loin de suffire à combler les manques de place constatés, mais nous nous sommes mis en position de répondre à tous les appels de candidature que lancera l'ARS dans le cadre de ce plan.

Par ailleurs, nous continuerons à revendiquer l'octroi des moyens suffisants pour permettre l'accompagnement de toutes les personnes en situation de handicap mental et nous soutiendrons toutes les actions entreprises en ce sens par nos instances nationales.

- **Nous avons plusieurs projets en cours** : la réalisation du futur foyer sur le site de l'ancien EHPAD de Viols le Fort en remplacement du foyer « Marqueroze » arrive à son terme, le réaménagement du foyer « Beaurevoir » continue ainsi que la reconstruction du foyer « les Ecureuils » à Montpellier, la construction d'un nouvel atelier thérapeutique occupationnel des « Terres Blanches » dont la conception a bien avancé et a été présentée aux familles lors de la journée portes ouvertes du 7 mai dernier et l'utilisation du terrain sur la commune de Castelnau le Lez qui nous a été légué et pour lequel le dépôt d'un permis de construire d'une UPHV est en cours.

Nous sommes en discussion avec la mairie de Saint Martin de Londres et le groupe AESIO pour créer une UPHV sur cette commune, qui pourrait faire le lien entre l'ESAT et les foyers des Hautes Garrigues et EHPAD géré par AESIO pour accueillir des personnes handicapées vieillissantes. Enfin, nous commençons à travailler avec la Caisse d'Allocations Familiales dans le but de parvenir à mettre ne place des crèches « mixtes » destinées à l'accueil d'enfants non handicapés et handicapés.

II- LE PROJET ASSOCIATIF 2024-2028

A la fin de l'année 2018, le premier projet associatif de l'Unapei 34 a vu le jour pour une durée de cinq ans : il arrive ainsi à son terme.

La décision de réécrire ce projet a donc été prise au début de cette année et les travaux corrélatifs ont démarré aussitôt afin de pouvoir vous présenter un nouveau texte lors de notre assemblée générale annuelle. Ont été associés à ces travaux les familles adhérentes, les personnes accompagnées et les professionnels à travers trois questionnaires et réunions qui ont permis de recueillir l'avis du plus grand nombre.

Le nouveau projet associatif peut être qualifié, selon la formule célèbre, de changement dans la continuité.

Changement, car il a l'ambition de s'ouvrir plus encore dans trois directions particulières, l'autodétermination des personnes accompagnées, leur inclusion dans la société ordinaire chaque fois que possible et l'accompagnement de personnes en situation de handicap autre que strictement mental :

- L'autodétermination est une clé importante dans l'accompagnement et le bien être des personnes handicapées. Il s'agit de la capacité d'une personne à faire des choix pour elle-même et par elle-même, indépendamment de toute contrainte extérieure.
- Les principes de la transition inclusive impliquent un changement d'ampleur, accomplissant l'aboutissement d'une longue évolution de l'accompagnement

médico-social et de la société vers une prise en compte toujours plus grande de la dignité, de la qualité de vie et de la citoyenneté des personnes en situation de handicap.

- L'ouverture vers d'autres formes de handicap nous a amené à adopter la formulation issue des statuts de l'Unapei : « *Sont considérées comme personnes en situation de handicap les personnes qui ont un retard global des acquisitions et une limitation des capacités adaptatives et qui ont des difficultés durables à se représenter elles-mêmes, qu'il s'agisse notamment de la déficience intellectuelle ou cognitive, de polyhandicap, d'autisme, d'infirmité motrice-cérébrale et de handicap psychique.* »

Continuité, car évidemment, notre nouveau projet associatif ne peut être antinomique avec celui qui se termine : il repose sur les mêmes valeurs, qui sont aussi celles de l'Unapei, et en reprend les orientations générales.

Ces valeurs, ces orientations générales sont :

- **Au service des personnes en situation de handicap** : le respect, la dignité, la citoyenneté, la solidarité, la neutralité, la participation et la bienveillance. Ces valeurs trouvent leur source dans la Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée par l'ONU le 10 décembre 1948, la Convention relative aux droits de l'enfant de l'Unicef entrée en vigueur le 2 décembre 1990, la Charte pour la dignité des personnes handicapées mentales adoptée par l'Unapei le 20 mai 1989 et la Charte des droits et libertés de la personne accueillie introduite par la loi du 2 janvier 2002.
- **Au service des familles** : La cellule familiale constitue le premier lieu d'accueil et d'accompagnement des personnes déficientes mentales. Au service des familles, notre projet associatif s'appuie sur la défense du droit à la solidarité, sur le militantisme pour faire entendre et de légitimer la voix des personnes en situation de handicap et de leur famille, sur la place des familles dans la vie de l'association et sur le soutien des familles à quelque stade que ce soit de la prise de conscience du handicap de leur enfant.
- **Au service des professionnels, des établissements et services** : Il s'agit de reconnaître la place essentielle des professionnels dans le processus d'accompagnement des personnes en situation de handicap, fondée sur la confiance et le respect de leurs compétences, car ils sont des partenaires incontestables et incontournables des personnes accompagnées et de leurs familles. Il s'agit d'assurer les liaisons les plus étroites entre la gouvernance et la dirigeance, ainsi qu'avec les professionnels de façon à prendre en compte leurs aspirations et à mettre en place un dispositif de communication descendante et ascendante dans ce but.
- **Au service de l'économie sociale et solidaire et de la démarche de développement durable** : La nature même de ses activités, l'objet social qu'elle s'est donné, inscrivent de droit et de fait l'Unapei 34 dans le champ de l'économie

sociale et solidaire. L'accueil et l'accompagnement tout au long de la vie des personnes en situation de handicap ne peuvent s'imaginer et se développer que par une inscription forte dans le tissu économique et social. Ses établissements et services pour se développer et remplir leur rôle vis-à-vis des personnes accompagnées doivent s'inscrire dans les réseaux professionnels mais aussi dans la société civile, et il faut également favoriser la création de liens avec d'autres associations œuvrant dans le domaine du handicap afin de travailler en réseau au profit tant des personnes accompagnées que des familles. Enfin, la démarche de développement durable est une des portes d'entrée possible de la démarche qualité. Il s'agit là des conditions indispensables à la réussite de l'inclusion.

Fort de ces valeurs sur lesquelles il s'appuie, le projet associatif se décline autour de quatre axes comportant chacun trois objectifs :

➤ AXE 1 : L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- **Objectif 1** : favoriser la fluidité et la singularité du parcours de vie en promouvant l'autodétermination : L'autodétermination est une clé importante dans l'accompagnement et le bien être des personnes handicapées. Il s'agit de la capacité d'une personne à faire des choix pour elle-même et par elle-même, indépendamment de toute contrainte extérieure. Cette définition simple implique en réalité des actions complexes comme faire des choix, prendre des décisions, résoudre des problèmes, se fixer des buts à atteindre, s'évaluer, anticiper, avoir confiance en soi et se connaître. L'autodétermination est aussi un élément clé de l'inclusion sociale : reconnaître que chaque individu a le droit d'être acteur de sa vie dans la juste mesure de ses capacités, c'est lui donner une place citoyenne pleine et entière. C'est pourquoi le deuxième objectif de notre projet associatif concerne la réussite de la transition inclusive.
- **Objectif 2** : favoriser l'inclusion dans tous les domaines de la vie : éducation, travail, logement, santé, sports et loisirs : L'inclusion est un effort démocratique pour que tous les citoyens, en situation de handicap ou non, puissent participer pleinement à la société, selon un principe d'égalité de droit. La transition inclusive repose sur trois leviers : l'autodétermination des personnes en situation de handicap, la transformation de l'offre médico-sociale et l'adaptation des services de droit commun pour qu'ils soient en capacité de répondre aux attentes et besoins des personnes et de leurs proches. La transition inclusive marche sur deux jambes. La première est celle de la transformation de l'offre médico-sociale, la seconde celle de la transformation sociétale. L'approche inclusive a une signification profonde : c'est une nouvelle manière de faire société, favorisant l'émancipation personnelle de chacune et de chacun, grâce à une adaptation de l'environnement des individus à leur situation, et non plus seulement un effort des individus pour s'adapter.

- **Objectif 3** : Soutenir les projets de vie affective : La vie affective est évidemment un des éléments de la vie de chaque personne, et à ce titre les projets de vie affective entrent pleinement dans les principes d'autodétermination et d'inclusion dont ils sont indissociables. Toutefois, compte tenu des carences constatées en ce domaine, l'Unapei 34 décide d'en faire un point particulier de son projet associatif. La législation sur le sujet a connu des évolutions en France: la loi de 2002, puis celle de 2005 ont affirmé la nécessité de respecter l'intimité des résidents en institutions spécialisées et d'encourager leur autonomie. « Les discours relatifs au droit à la sexualité des personnes handicapées mentales se transforment, mais il est indispensable qu'ils se traduisent concrètement pour les personnes déficientes intellectuelles en termes d'accès à une vie affective et sexuelle. Les personnes déficientes intellectuelles présentent des désirs et des besoins en matière de vie affective et sexuelle tout comme les personnes non déficientes, et cet aspect de la vie est important pour la grande majorité d'entre elles. L'évolution affective n'est pas très différente en comparaison avec la population générale, à ceci près que les acquisitions se font à un rythme plus lent. Dans la majorité des cas, sur le plan sexuel, l'évolution physiologique des personnes déficientes intellectuelles n'est pas différente de celle des autres » (Cf. « *Handicap mental et vie affective et sexuelle* », Audrey Sitbon, chargée d'études et de recherches, unité Santé mentale, direction de la Prévention et de la Promotion de la santé, Santé publique France).

➤ AXE 2 : L'ACTION MILITANTE ET LE SOUTIEN AUX FAMILLES

- **Objectif 1** : Développer une politique d'accueil des familles : Si la prise en charge des personnes en situation de handicap est indispensable dès le plus jeune âge, l'accompagnement de leurs familles le plus tôt possible est aussi une préoccupation dominante, en fonction du souhait de celles-ci : l'Unapei 34 met donc l'accent sur l'accompagnement du couple parental dès le diagnostic du handicap ou de sa découverte à la naissance.
- **Objectif 2** : Favoriser le partage des expériences et des expertises entre familles et amis, personnes accompagnées et professionnels : Être ressource auprès des familles et leur ouvrir des perspectives c'est développer une politique d'accueil des familles, favoriser des expériences et des expertises entre familles et amis, personnes accompagnées et professionnels, et ouvrir des perspectives en donnant confiance en l'avenir et dans l'évolution de l'accompagnement. C'est aussi se préoccuper de leur qualité d'aidants et les soutenir dans cette fonction essentielle : « Le rôle d'aidant a fréquemment des conséquences négatives sur la vie professionnelle et privée des personnes, et sur leur santé, avec un risque d'épuisement et parfois d'isolement social. Le développement d'un accompagnement des aidants et de solutions de répit vise ainsi à limiter ces conséquences, dans une logique à la fois de prévention en santé et de cohésion sociale. » (Cf. Rapport IGAS : « *Soutenir les aidants en levant les freins au développement de solutions de répit* ». Décembre 2022).

- **Objectif 3** : initier et relayer des actions militantes auprès des élus et acteurs locaux : Le développement de la militance est d'abord un sujet interne à l'association et les deux objectifs précédents doivent permettre d'y parvenir. Néanmoins, la militance associative doit trouver à s'exposer sur la place publique, puisqu'il s'agit de faire savoir à l'opinion publique et aux pouvoirs publics les problématiques des personnes en situation de handicap et de leurs familles.

➤ AXE 3 : L'ACTION ENTREPRENEURIALE EN QUALITE D'EMPLOYEUR

- **Objectif 1** : Reconnaître et affirmer la complémentarité de l'expertise des professionnels : Par ailleurs, les professionnels constituent une pièce essentielle des dispositifs d'accompagnement des personnes en situation de handicap. Or, depuis de trop nombreuses années, leurs conditions de travail et de rémunération se dégradent. Leurs missions s'exercent dans le cadre d'une convention collective ancienne et dépassée sur bien des points. L'Unapei 34 se doit, comme l'ensemble du monde associatif œuvrant dans le domaine médico-social de soutenir les professionnels qu'elle emploie, tant en externe en soutenant les actions menées par l'Unapei comme par notre représentation patronale, qu'en interne en promouvant toutes actions en vue de les prendre en considération.
- **Objectif 2** : Développer une culture entrepreneuriale associative et développer une démarche qualité : pour cela, il est nécessaire de diffuser la politique RH et veiller à mettre en place une procédure d'accueil des nouveaux salariés, dans le cadre de la communication interne d'informer de façon périodique les professionnels sur nos orientations stratégiques, d'instaurer une culture de l'autodétermination et de l'inclusion, de réinterroger le fonctionnement à tous les niveaux pour consacrer plus de temps à l'accompagnement des personnes et de faire vivre un dialogue social de qualité.
- **Objectif 3** : Rendre attractifs les métiers, faciliter la mobilité et les parcours professionnels c'est à dire développer un environnement de travail attractif et innovant et valoriser et promouvoir les expertises, développer la solidarité entre établissements, favoriser le partage des expériences intra- et inter-établissements, harmoniser les pratiques RH et faire vivre la qualité de vie au travail, promouvoir une politique de promotion interne et de mobilité interne des personnels, et en particulier, prendre en compte la nécessité de formations complémentaires indispensables pour répondre à l'objectif de l'association de s'ouvrir à d'autres formes de handicap, être centre de formation et de développement, et en externe, soutenir toutes les actions de notre fédération nationale et de notre représentation patronale visant à reconsidérer les conditions de travail et de rémunération des professionnels.

➤ AXE 4 : L'INSERTION DANS LE TERRITOIRE ET LE DEVELOPPEMENT DE NOTRE INFLUENCE

- **Objectif 1** : développer des projets innovants et promouvoir la recherche notamment en matière de santé : « Les personnes handicapées mentales ont deux fois et demi plus besoin de soins que la population générale. En pratique pour accéder à des soins essentiels liés ou non au handicap tels que les soins dentaires, ophtalmologiques, gynécologiques... elles ont beaucoup de difficultés et les familles parlent souvent d'un véritable parcours du combattant... Le milieu sanitaire connaît très mal le monde du handicap et le personnel médico-social est très peu sensibilisé et formé dans le domaine de l'éducation à la santé, l'hygiène de vie et la prévention des facteurs de risques... » (Cf. Extrait du livre blanc sur l'accessibilité à la santé des personnes handicapées mentales de l'Unapei). L'Unapei 34 est consciente que garantir aux personnes handicapées mentales un parcours de santé de qualité, privilégier leur participation aux actions de santé les concernant, c'est reconnaître leur pleine citoyenneté.

- **Objectif 2** : développer notre notoriété et structurer notre politique de recherche de fonds : Dans un monde de communication, il est indispensable d'être connus et reconnus : nous avons un savoir-faire, il nous faut le faire savoir. La promotion de notre image doit aussi être l'une de nos priorités si nous voulons exister en dehors de nous-mêmes. Depuis de nombreuses années, l'Etat ne manifeste que peu d'intérêt aux questions concernant les personnes atteintes d'un handicap cognitif, intellectuel ou psychique : il ne nous est pas interdit de rechercher à substituer aux financements publics en voie de raréfaction des financements en provenance de mécènes. Mais pour y parvenir, notre image doit être de qualité irréprochable et doit être connue.

- **Objectif 3** : favoriser les rapprochements inter-associatifs et les partenariats : « On n'est intelligent qu'à plusieurs ». C'est Albert Einstein qui l'affirme, et sur le sujet de l'intelligence on ne peut que lui faire confiance. En effet, en matière de créativité, l'intelligence collective est souvent plus efficace que celle d'un individu. Si nous voulons agir plus efficacement en faveur des personnes accompagnées, nous devons développer des relais et comme pivot, favoriser des mutualisations et des partenariats avec les autres instances associatives.

Avoir un projet associatif pour les cinq années à venir, c'est nous donner des orientations nous permettant d'atteindre la ligne d'horizon que nous nous sommes fixée : c'est indispensable, mais c'est insuffisant. Il nous faut nous assurer que nous suivions bien ces orientations et que nous progressions suffisamment dans la réalisation du projet associatif pour atteindre le but en temps utile. Pour cela, nous allons, dès cet automne, mettre en place un plan d'orientations stratégiques qui va décliner les actions concrètes que nous devons développer pour atteindre les objectifs du projet associatif. Ce plan d'actions stratégiques sera doublé d'un plan d'actions semestriel afin de nous assurer que nous progressions régulièrement dans la réalisation des objectifs du projet : ces deux éléments nous permettront aussi, lorsque nous reviendrons vers vous, de vous informer très précisément de l'état d'avancement de nos travaux.